

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME
FONDATION CAMEROUNAISE des DROITS de l'HOMME et des LIBERTES (F.C.D.H.L.)

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE	Rubens UM NYOBE
Ernest OUANDIE	Afana OSSENDE
Abel KINGUE	Monseigneur Albert NDONGMO

Objet : Lettre adressée aux Etats membres de l'Union Africaine.

Le 03 juin 2009

A Madame Louise Roland-Gosselin
Executive Director
Waging Peace
Queensway Business Centre
32 Queensway
London W2 3RX

Madame,

Le secrétariat de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, en réponse à votre message du 02 juin interpellant le Professeur Kapet de BANA, vous prie de trouver ci-après, pour large information, un document concernant notre position sur l'origine et l'existence de la Cour Pénale Internationale ou le Traité de Rome.

Le Professeur Kapet de BANA, depuis la Conférence de Vienne (juin 1993) où il a représenté les ONGs africaines, n'a cessé de s'investir pour l'évolution de cette nouvelle Institution qui est aujourd'hui abâtardisée pour devenir un instrument de lutte idéologique entre les mains des grandes puissances impérialistes et colonialistes nostalgiques contre le Droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme bafouée, que seule la bonne gouvernance mondiale, régionale et continentale peut assurer l'efficacité de la Cour Pénale Internationale.

Aussi, l'Union Africaine est une organisation fantoche, sorte de syndicat de dictateurs au pouvoir en Afrique, inféodée à l'Organisation, tout autant mascarade, des Nations Unies et du Conseil de Sécurité dont les Casques Bleus tuent, violent, volent, pillent, massacrent les populations laissées pour compte au Rwanda, au Congo, en Sierra Leone, au Darfour, au Tchad, en Centrafrique, en Guinée, en Ethiopie, en Erythrée, en Somalie, au Burundi, au Cameroun, entre autres....

Enfin, votre lettre adressée aux Etats membres de l'Union Africaine, heureuse initiative venant après tant d'autres que nous enregistrons périodiquement, pour que les peuples marginalisés, précarisés, sans secours, ni recours, tant en Afrique que sur les autres continents, assoiffés de paix et de liberté, se libèrent pour retrouver leur dignité et leur Droit à disposer d'eux-mêmes par la bonne gouvernance démocratique transparente, ne peut qu'être encouragée.

Merci de nous informer de la suite car nous ne pouvons qu'être d'accord avec toutes les initiatives du genre.

Le secrétariat.

SECRÉTARIAT de la DELEGATION du COMITE DIRECTEUR en FRANCE

85, boulevard Saint - Michel - 75005 - PARIS.

tél/fax : (+33) 143.258.050.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> - mail : africa@smol.org

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE

Rubens UM NYOBE

Ernest OUANDIE

Afana OSSENDE

Abel KINGUE

Monseigneur Albert NDONGMO

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

MODE D'EMPLOI

Le tableau de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme d'identification des matières et des peines qualifiées de crimes relevant **de la Cour Pénale Internationale commis par les régimes politiques et sociaux au pouvoir en Afrique.**

Pour une pédagogie de mise en accusation des bourreaux et autres dictateurs assassins génocidaires et leurs complices au pouvoir en Afrique.

MODE D'EMPLOI

La mission des mouvements et organisations de défense des libertés fondamentales contre l'impunité, la corruption, la dictature, les assassinats, les crimes de génocides, les viols et trafics d'enfants, l'esclavage des mineurs, les fraudes électorales, la mal gouvernance intransparente, les vols et détournements des biens publics, le bradage des richesses nationales (forêts, terres, pétrole, or, manganèse, gaz, diamants, transports aériens, maritimes et terrestres, produits agricoles : café, cacao, arachides, maïs, bananes, huile de palme, caoutchouc, les fruits de la mer : pêches, poissons, etc....)

Le devoir des ONGs de défense des Droits de l'Homme est de :

⇒ **Suivre au jour le jour les comportements des pouvoirs, tous dirigeants confondus, vis à vis des intérêts sociaux et de la gestion des biens publics conformément aux lois de la démocratie pluraliste, transparente, alternante, caractéristiques de la bonne gouvernance.**

Il suit de là que chaque organisation nationale exige la mise en place par l'Etat des instruments des mécanismes de contrôle démocratiquement élaborés tels que :

- un code électoral, premier élément fondamental pour le jeu démocratique,
- un observatoire des libertés et des Droits de l'Homme,
- le pluralisme de l'information par le respect de la liberté d'expression, de réunion, de communication, de circulation et d'opinion.

A partir de cet arsenal, les ONGs de défense des Droits humains et des Libertés fondamentales auront la mission facile de l'éducation et de la sensibilisation de la population aux règles et aux mécanismes de la démocratie citoyenne et participative dans chaque pays concerné.

⇒ **Dénoncer tout ce qui porte atteinte et autres entraves aux actions et activités des ONGs favorisant le jeu de la transparence démocratique au triple niveau citoyen – état – administration ; les recours étant, en cas de déficit judiciaire, tribunaux et autres compétences juridictionnelles nationales, l'instance mondiale de la Cour Pénale Internationale, suprême rempart contre l'impunité, au niveau national et local, triplement avéré par action, par omission ou par commission.**

C'est sur cette base que se situent les actions et les activités quotidiennes de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la défense des Libertés fondamentales et du pluralisme en partenariat avec les autres organisations et mouvements des défense des droits humains au quadruple plan national, régional, continental et international. **Telles sont notre pédagogie, notre méthodologie de l'action pour tous, partout, par tous.**

Pour la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme,
Président Fondateur,
Professeur Kapet de BANA,
Membre fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.

Le 15 mars 2003.

N.B. En annexe, rappel pour mémoire : Lettre de la FIDH n° 486 du 14 avril 1993 : http://africa.smol.org/docs/lcdh/lcdh_52.pdf

SECRETARIAT DE LA DELEGATION DU COMITE DIRECTEUR EN FRANCE
85, Boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS – tél/fax : 01.43.25.80.50
« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> mail : africa@smol.org

**LA LETTRE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME concernant le communiqué de la L.C.D.H.
sur les élections présidentielles truquées et ensanglantées
d'octobre 1992 du 14 avril 1993 – n°486.**

Elections anticipées, truquées, ensanglantées : un communiqué de la LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME.

La Ligue Camerounaise dénonce les résultats ensanglantés des fausses élections anticipées perpétuelles du régime tortionnaire de Monsieur Paul BIYA.

Le fameux front de l'opposition qui n'aura été autre chose qu'un ramassis d'éléments corrompus ayant aidé Paul BIYA ET AHIDJO ainsi que l'administration coloniale à torturer et à verser le sang de notre peuples, a une fois de plus conduit les populations aux urnes des fausses élections anticipées gagnées d'avance par des criminels au pouvoir néo-colonial.

Cette fameuse opposition a ainsi fait les jeu d'une fausse démocratie dans un Etat sans droit ni loi, en n'exigeant pas les garanties institutionnelles préalables pour un véritable changement démocratique transparent que n'ont cessé et ne cessent de réclamer les patriotes et le peuple camerounais fidèles aux idéaux des droits de l'Homme et des Libertés proclamés par les Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme demande instamment :

- à l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme,
- à la Commission africaine des Droits de l'Homme de l'OUA,
- à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH),
- à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- à Amnesty International,

de tout mettre en œuvre pour enquêter sur les conditions de plusieurs morts pendant et après les élections présidentielles anticipées et truquées du 11 octobre 1992, d'évaluer les dégâts et préjudices causés aux victimes et leurs familles et d'exiger la levée immédiate du couvre-feu qui entrave dangereusement la liberté de circulation des populations à travers le territoire national.

Le changement démocratique au Cameroun passe incontestablement par la Conférence Nationale Souveraine réunissant tous les Camerounais de l'intérieur et les représentants de ceux vivant à l'étranger pour l'élaboration des institutions garantissant la transparence démocratique.

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme profite du forum régional préparatoire à la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme de Tunis pour réitérer son programme pour l'instauration d'un Etat de Droit pour la jouissance et l'exercice des libertés fondamentales.

Onze propositions pour le changement démocratique et l'avènement d'un Etat de Droit au CAMEROUN.

Il s'agit, dans un premier temps :

- 1) d'un rappel historique sur les valeurs fondamentales de la société camerounaise ;
- 2) de l'analyse de l'éclipse coloniale au Cameroun ;
- 3) de la lutte du peuple camerounais pour la liberté ;
- 4) de l'événement du néocolonialisme succédant au colonialisme, de la trahison de l'élite intellectuelle corrompue ;
- 5) de crimes commis par les régimes AHIDJO et BIYA de 1960 à nos jours ;
- 6) de la nécessité de changement démocratique ;
- 7) de la proclamation de la 3^{ème} République pour l'avènement de l'Etat de Droit ;
- 8) de l'élaboration des institutions démocratiques garantes des libertés fondamentales des citoyens ;
- 9) de critères du choix des hommes dignes de la représentation nationale ;
- 10) de fondements spirituels ontologiques de la société réhabilitée ;
- 11) de l'instauration de l'idéologie :
 - de tolérance,
 - de l'amour de la liberté,
 - du droit à la vie,
 - de la réhabilitation des morts pour la Patrie.

http://africa.smol.org/files/lcdh/lcdh_52.pdf

Lettre adressée aux Etats membres de l'Union Africaine

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous demander d'agir dans l'intérêt du peuple Africain durant la réunion de l'Union Africaine (UA) les 8 et 9 Juin prochains.

L'UA se réunit afin de discuter de l'adhésion de pays membres de l'Union Africaine à la Cour Pénale Internationale (CPI), en vue la récente inculpation par la cour du président soudanais Omar Al Bashir. À cette occasion, les dirigeants africains sont appelés à choisir entre protéger les victimes ou les auteurs d'abus des droits de l'homme.

Si les pays membres de l'UA se retirent de la CPI, leurs dirigeants enverront au monde un message extrêmement négatif, discréditant l'engagement du continent envers la justice. Alors que de nombreuses atrocités continuent au Kivu, Ouganda du nord, Darfour et Zimbabwe, il est plus important que jamais de lutter contre la culture d'impunité et de soutenir la justice pour les violations des droits de l'homme.

Il est vital que l'Union Africaine continue de soutenir la CPI dans sa difficile mission. L'UA ne doit pas succomber à la pression du président inculpé soudanais, Al Bashir, et celle de ses alliés, qui tentent de saper l'autorité de la Cour. L'UA doit également rejeter les accusations sans fondements faites à l'encontre de la CPI, notamment qu'elle manque d'objectivité et qu'elle vise de manière injustifiée les dirigeants africains.

Nous appelons l'Union Africaine à réaffirmer son engagement et à soutenir la CPI dans sa mission principale qu'est d'obtenir justice pour les victimes de crimes de guerres et crimes contre l'humanité. Nous sommes d'avis que la CPI manquerait de crédibilité sans la participation active de pays africains. Cependant, le bloc africain représente le plus gros bloc dans la CPI et exerce une influence importante sur le travail de la Cour. Certains des postes aux plus hauts niveaux sont également tenus par des africains, dont le poste de Procureur Adjoint et de Vice Président de la Cour.

La crise au Darfour a été adressée à la CPI pas le Conseil de Sécurité de l'ONU et les trois autres affaires africaines ont été envoyées à la CPI par les pays eux-mêmes. Dans le cas du Darfour, la Cour a été particulièrement impartiale, inculquant des membres du gouvernement ainsi que des miliciens et des rebelles. Loin de discriminer envers les Africains, la Cour maintient que les vies des Africains méritent d'être protégées et que les violations de leurs droits doivent être punies.

Ces six dernières années, l'Union Africaine a été au devant des efforts diplomatiques et de maintien de la paix au Darfour. Ces efforts ont abouti à la signature le 5 Mai 2006 de l'Accord de Paix du Darfour (APD) entre le gouvernement soudanais et la faction Minawi du Mouvement de Libération du Soudan.

Malheureusement, l'APD a échoué et certains dirigeants africains maintiennent que la CPI a entravé les efforts de paix au Soudan. Pourtant, notre expérience dans de nombreux processus de paix nous a appris que la justice est indispensable pour toute paix véritable et durable. Mettre la justice de côté afin d'obtenir à court terme un traité de paix n'est pas dans l'intérêt du peuple africain.

Le véritable obstacle à toute paix au Darfour est le manque d'engagement du gouvernement et des rebelles. Le mois dernier seulement, le régime soudanais a bloqué le travail de Mandate Darfour, une conférence de groupes de la société civile soudanaise se réunissant afin de faire avancer le processus de paix.

En ratifiant le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, les nations africaines ont exprimé leur volonté de mettre fin aux violations des droits de l'homme sur le continent. En retirant leur adhésion à la Cour, elles feront preuve d'un manque d'engagement auprès de la justice et d'un manque de respect pour les droits de l'homme.

Ceci est un moment décisif dans l'histoire de l'Union Africaine. Elle ne doit pas succomber aux pressions qui compromettraient son rôle de garant de la paix, sécurité et justice en Afrique. L'histoire jugera durement l'Union Africaine si elle met les intérêts de

quelques élites avant les intérêts des populations souffrant au Darfour, RDC, Ouganda, République Centrafricaine et ailleurs.

Si l'Union Africaine souhaite assumer pleinement de sa légitime position à la tête des efforts de paix en Afrique, elle doit représenter la volonté du peuple africain en mettant la justice au centre de sa mission. L'UA a une réelle occasion de renforcer sa réputation de protecteur des droits de l'homme en Afrique en défendant les victimes d'abus de droits de l'homme et en soutenant les efforts de la Cour Pénale Internationale dans ce domaine.

Organisation non-gouvernementale:

- Mohamed Elzaki Abubeker,
Darfur Union in the UK, UK
- T. Thompson Ade-Bayor
Liberia Watch for Human Rights, Liberia
- Hannah Forster
African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS), the Gambia
- Nicole Fritz
Southern Africa Litigation Centre, South Africa
- Kat Harrison
Darfur Alert Coalition, USA
- Professeur Kapet de Bana
La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, Cameroon
- Georges Kapiamba
Association Africaine des Droits de l'Homme (ASADHO), DRC
- Adetokunbo Mumuni,
Socio-Economic Rights & Accountability Project (SERAP), Nigeria
- Hellen Mutio
Peace Pen Communications, Kenya
- Patric M Mtshaulana
General Council of the Bar of South Africa, South Africa

- Aggrey Mwamu
Law Society of Kenya, Kenya

- David Nahimana
Ligue Iteka Burundaise des Droits de l'Homme, Burundi

- Patrick N'Gouan
La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), Ivory Coast
la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), Ivory Coast

- Gladwell Otieno
The Africa Centre for Open Governance, Kenya

- Harold Sungusia
Legal and Human Rights Centre, Tanzania.

- Alioune Tine
Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO), Senegal

- Norman Tjombe
Legal Assistance Centre, Namibia

- L. Muthoni Wanyeki
Kenya Human Rights Commission (KHRC), Kenya

- Lina Zedriga
Advocates for Public International Law, Uganda

Individuals:

- Halima Bashir, Darfuri refugee and author of *"Tears of the Desert"*
- Biong Deng, South Africa

Cette initiative a été soutenue par l'Archêvêque Desmond Tutu.